

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance

Conseil municipal de Sombacour

Du 5 novembre 2021

Membres présents :

Mesdames BLONDEAU Fabienne, KOGLER Elisabeth, GUYON Michèle, GUY Fabienne
Messieurs BAUD Jacques, AMEIL Michaël, HENRIET Noël, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice.

Membres absents excusés : Madame FAIVRE-VILLA Michaëlle, Messieurs Vincent ROGNON (donnant pouvoir à Michaël AMEIL), Alain BAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur AMEIL Michaël

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.
La séance se déroule à la salle des fêtes.
Début de séance à 20h05.

1–APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 OCTOBRE 2021

Le compte-rendu du 15 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité, après modification de la phrase « favorable en majorité » dans le paragraphe projet éolien, il faudrait lire « défavorables à 50%, favorables à 30%, ne se prononcent pas 14% ».

2 – Vente d'un terrain d'aisance à un particulier

Monsieur Jacques BAUD ne prend pas parti ni au débat ni au vote.

- Monsieur et Madame BAUD souhaiteraient acquérir une bande de terrain à cheval sur les parcelles communales (non constructibles) AA52 et AA66 adjacentes à sa parcelle AB45 sur laquelle un projet de construction est à l'étude. Après examen de la demande, le conseil municipal émet un avis favorable à cette vente.

VOTE : OUI à l'unanimité

- Le prix du mètre carré est fixé à 20 euros, prix du mètre carré du terrain d'aisance.
Les honoraires du géomètre et du notaire seront pris en charge par l'acheteur.

VOTE :

OUI : 9

NON : 1

ABSTENTION : 1

3 – ONF : Etat d'assiette 2022

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de SOMBACOUR d'une surface de 454 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 15/12/2008. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2022 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 14-21-27-32 et des chablis.

VOTE : OUI à l'unanimité

4 – BULLETIN MUNICIPAL

Après s'être réunis, des membres du conseil ont défini la trame du bulletin municipal 2022, comme suit :

- . Eديو
- . Finances
- . Urbanisme
- . Environnement
- . Travaux et projets en cours
- . La vie associative
- . Actions sociales
- . Histoire/patrimoine
- . Infos diverses

5 – Réunion CCAS

- . Le nouveau référentiel comptable M57 a été adopté à l'unanimité.

. Colis des Anciens : Une commande de 61 paniers a été passée auprès de la société ESPRIT GOURMET (paniers individuels et paniers couples). Un paquet de papillottes et une bûche de Noël y seront ajoutés. La distribution est prévue le 11 décembre 2021 après-midi.

. Le repas traditionnel des anciens aura lieu en début d'année si le nombre de participants est suffisant. Une réponse est demandée pour le 5 janvier 2022.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Sous le Bief : Suite à la réunion entre la commune, le STA et le lotisseur Monsieur DELACROIX concernant le projet de lotissement, il a été décidé de déplacer le panneau de sortie de Sombacour d'une dizaine de mètres. Le coût sera pris en charge par le lotisseur. Une nouvelle rue sera ainsi créée, ce sera à la municipalité d'en déterminer le sens de la circulation et sa nomination.
- ❖ Achat de terrain : Madame RICHARD propose de nous vendre sa parcelle numéro AA32. Le conseil municipal est favorable pour acheter la bande longeant le périscolaire soit environ 1500 m², et pour proposer le reste du terrain à la création d'un établissement d'utilité publique.

VOTE : oui à l'unanimité.

- ❖ SACTOM : Suite à la dernière réunion, une nouvelle charte sera proposée au prochain rendez-vous le 1^{er} décembre 2021.
- ❖ Transfert compétence eau et assainissement : Le transfert de compétences « eaux et assainissement » vers la CCA 800 est prévu par la loi en 2026. Une délibération proposant que ce transfert ne soit plus une obligation peut être faite afin d'appuyer la demande de modification du texte législatif par les sénateurs. Le conseil municipal décide de prendre un temps de réflexion pour étudier cette proposition avant de délibérer.
- ❖ Plateforme SDIS : Les essais de plaques sont validés. Nous attendons le retour du SDIS pour le paiement. La construction du bâtiment va prendre du retard, dû à l'augmentation de certains lots. Une nouvelle consultation va être lancée pour les trois lots suivants : Couverture, charpente et chauffage.
- ❖ Arrêt de bus scolaire : Un nouvel arrêt de bus à la Poste est mis en place à partir de lundi 8 novembre à 8 heures.
- ❖ Calvaire : Un rendez-vous est prévu le 24 novembre prochain avec le représentant de la DRAC, l'architecte du patrimoine et la Commune en prévision des travaux de réfection des murets.
- ❖ Prêts : La banque populaire a refusé la renégociation d'un nos prêts, une demande va donc être faite pour son rachat auprès du Crédit agricole, regroupant ainsi tous nos prêts au sein du même établissement.

- ❖ La fontaine aux Oiseaux : La bêche étant percée, il faut prévoir une réhabilitation du bassin.
- ❖ Fleurissement des tombes : Les tombes des prêtres n'ont pas été fleuries cette année. Une demande va être faite auprès de la Saint Sébastien et de la Paroisse pour savoir s'ils peuvent contribuer à ce geste traditionnel religieux.
- ❖ Courrier Mme DELBREL : Mme DELBREL demande un référendum sur le projet éolien. Le conseil municipal n'est pas contre le référendum mais souhaite que toutes les informations concernant ce projet soient réunies et présentées aux habitants avant cette consultation. La Préfecture devra donner son aval pour autoriser l'organisation du référendum.
- ❖ Projet éolien : Une journée d'information du public est prévue le 1^{er} décembre. Les sociétés VALECO et COOPAWATT distribueront un bulletin d'information durant la deuxième quinzaine de novembre.
- ❖ Octobre Rose : Les Foulées roses ont permis de récolter 880 euros au profit de la lutte contre le cancer du sein.
- ❖ Opération « brioches » : Cette opération est reportée en avril 2022.
- ❖ Rallye « Neige et glace » : Le rallye passera dans la commune le 14 février 2022 entre 9h30 et 12h 30, passage par la D48 venant de Bannans et prenant la direction de Ouhans.

La séance est levée à 22h20.
Prochaine réunion le vendredi 3 décembre 2021 à 20h00